

Fermeture exceptionnelle Agence Postale



Nous vous informons que l'Agence Postale sera fermée le samedi 18 avril 2026.

Inscriptions école maternelle "les Petits Taissotins" année 2026/2027

Jusqu'au 28 avril 2026, vous pourrez faire l'inscription de votre enfant né en 2023 (ou les nouveaux Taissotins nés en 2022 et 2021) pour la rentrée en maternelle de septembre prochain.

Les documents à compléter et les informations nécessaires sont consultables sur <https://taissy.fr/vivre/jeunesse-et-scolaire/inscription-ecole-maternelle-elementaire/>

Les demandes de dérogation feront l'objet d'une étude ultérieure.

Petite annonce

A vendre trottinette électrique adulte avec tous les accessoires.
Prix : 150 €. Pour tous renseignements : ☎ 07.66.36.92.05.

TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COURS DES FLEURS

Le Grand Reims améliore votre quotidien

TAISSY

DÉBUT DES TRAVAUX : mardi 7 avril 2026
DURÉE PRÉVISIONNELLE : 3 semaines

Dans le cadre de la rénovation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, le Grand Reims entreprend des travaux **cours des Fleurs**. Ces derniers seront réalisés par l'entreprise SADE.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

- La zone des travaux sera fermée à la circulation avec un accès pour les riverains.
- Les stationnements seront supprimés aux abords du chantier.
- Les riverains seront tenus informés par l'entreprise des restrictions de circulation et de stationnement au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

COLLECTE DES DÉCHETS

Le ramassage des ordures ménagères et du tri-sélectif se fera aux jours habituels dans des enclos mis en place à l'angle avec la rue de Sillery.

TRANSPORTS COLLECTIFS

Aucun impact à prévoir sur les lignes de transport.

EN CAS DE NÉCESSITÉ, CONTACTEZ LE GRAND REIMS

- Au 03 26 77 70 52 (8 h - 12 h / 13 h 30 - 16 h 30).

Nous vous remercions de votre compréhension.

EAU DU GRAND REIMS GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE



Signaler vos dégâts !

La Chambre d'Agriculture de la Marne a mis en place une application qui permettra de collecter un volume important de données afin de pouvoir étayer le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD).

L'application "*Signaler dégâts faune sauvage*" permet aux agriculteurs et aux particuliers d'alerter gratuitement dès qu'un animal sauvage, quel qu'il soit, provoque des dégâts (hors sangliers, chevreuils et cervidés : procédure d'indemnisation via la Fédération Dépt. Chasse de la Marne).

C'est **facile et rapide**, une fois votre compte créé, il vous suffit de prendre une photo des dégâts, de vous géolocaliser, d'indiquer l'espèce, la culture (maïs, colza, blé...) et la superficie concernée. Ensuite, c'est l'application qui estime un montant des dégâts. Pour rappel, ces dégâts ne sont pas indemnisables.

Faune sauvage – Pourquoi cette application ?

Ces signalements vont permettre d'enrichir une base de données scientifiques relative à la pression de la faune sauvage sur les cultures et les élevages et d'étayer le dossier de classement des ESOD (corbeaux, corneilles, pigeons, renards...). Même les dégâts de cygnes, de grues, de blaireaux, de ragondins... doivent être signalés pour faire évoluer, un jour, la réglementation. Alors, n'attendez pas le dernier moment !

Vous êtes agriculteur, citoyen, chasseur !

Une nouvelle application mobile permet de signaler les dégâts que les animaux sauvages peuvent causer à vos biens ou à ceux des autres.

POURQUOI ?

- Signaler des soucis qui peuvent être récurrents et coûter cher
- Estimer le coût des dégâts sur vos biens
- Apporter aux décisionnaires des éléments nécessaires pour le traitement des dossiers

- Télécharger l'application
- Créer un compte
- Prendre une photo
- Localiser votre position
- Renseigner les informations
- Signaler !

Accédez gratuitement à l'application

Disponible sur Google play / Disponible sur App Store

ou sur internet : esod.chambres-agriculture.fr/signalement

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez votre FDSEA au 03 26 04 74 85

Contactez votre Chambre d'agriculture au 03 26 64 90 56

L'Agenda

Conseil Municipal

Mardi 28 avril 2026, de 18h30, salle du Conseil Municipal

Permanence en Mairie

Marie-Noëlle GABET, Conseillère Départementale, vendredi 24/04 de 11h00 à 12h00.

Expo Couleurs & Créations

Salle du Conseil Municipal, du 06 au 20/05/2026.

Horaires des messes



Les prochaines messes auront lieu :

- samedi 18 avril 2026, à 18h00 à l'église de Cormontreuil
- dimanche 26 avril 2026, à 10h30 à l'église de Taissy.



COMMUNE DE TAISSY

du 6 juillet au 27 Aout 2026

ALLOCATION FAMILIALE VACAF

ACCUEIL DE LOISIRS TAISSY

3-5 ANS ET 6-13 ANS

INSCRIPTIONS DU 9 AVRIL AU 6 MAI VIA VOTRE ESPACE FAMILLE (ANNULATIONS ET MODIFICATIONS IMPOSSIBLES AU-DELA DU 4 MAI). AJOUT POSSIBLE EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES. POUR TOUTES INSCRIPTIONS VOUS DEVEZ ÊTRE À JOUR DANS VOS RÉGLEMENTS.

Contact : 03.26.82.77.97 / acm@taissy.fr

COMMUNE DE TAISSY

SORTIES ET ACTIVITES ETE 2026

JUILLET 2026	AOÛT 2026
10/07 après-midi BLOCK RACE 7-13 ans	07/08 Journée complète + Pique-Nique Zoo Amnéville 4-5/6-13 ans
17/07 Journée complète + Pique-Nique Mer de Sable 4-5/6-13 ans	21/08 Journée complète + Pique-Nique Axo'Plage 3-5/6-13 ans
21/07 après-midi Bowling 3-5/6-13 ans	27/08 Journée complète + Pique-Nique Ferme Pédagogique de Liart 3-5/6-13 ans
31/07 Journée complète + Pique-Nique Zig Zag Parc 3-5/6-13 ans	

Inscriptions sur l'espace famille du 9 Avril au 6 Mai 2026.

Contact : 03.26.82.77.97 / acm@taissy.fr

Accueil de Loisirs – vacances d'été 2026

Les vacances d'Été se dérouleront du lundi 06 juillet au jeudi 27 août 2026. Les inscriptions sont ouvertes (via l'espace Inoé).

ATTENTION ! La date limite est fixée au mercredi 06 mai 2026 !

Après cette date, vous ne pourrez plus annuler ou modifier les inscriptions.

Pour des ajouts de dates ultérieures, il faudra passer par l'équipe de direction, en fonction des places disponibles.

Renseignements auprès d'Elise et Antoine par mail à acm@taissy.fr ou par téléphone au 03.26.82.77.97.

Recensement citoyen

Chaque jeune Français (fille ou garçon) doit faire son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) à partir de l'âge de 16 ans. Faire son recensement citoyen est obligatoire, que le jeune vive en France ou à l'étranger.

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Mais en votre absence, l'un de vos représentants légaux peut faire cette démarche à votre place, avant votre 18^e anniversaire.

Il faut aller à la Mairie de votre domicile avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide ou tout autre document justifiant de la nationalité française
- Livret de famille à jour.

A l'issue, une attestation de recensement vous sera remise.

Boîte à livres

Voici la nouvelle boîte à livres de la salle des sports et du Centre de Conférences et d'Animation.

Un frigo récupéré au foot, un peu de peinture, une étiquette personnalisée, un nettoyage, une réadaptation du préau devant la salle des sports n° 1 Et le tour est joué !

SECRETARIAT DE MAIRIE

- MATIN : 9h - 12h (du lundi au vendredi).
- APRÈS-MIDI : 16h30 - 18h30 (lundi, mardi et vendredi).
Tel : 03 26 82 39 27 Fax : 03 26 97 82 98

AGENCE POSTALE COMMUNALE

- MATIN : 9h - 12h (du lundi au vendredi) 10h - 12h (samedi).
- APRÈS-MIDI : 16h30 - 18h30 (lundi et vendredi).
Tel : 03 26 04 41 87

NUMÉROS D'URGENCE

17 Gendarmerie Nationale, 18 Pompiers

PHARMACIE DE GARDE

Rendez-vous sur le site 3237.fr ou composez le 32 37.

MÉDECIN / DENTISTE DE GARDE

En cas d'urgence composez le 15 pour obtenir un régulateur du SAMU.